



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 29 janvier 2024

2024 - 008	NOMBRE DE MEMBRES
	<ul style="list-style-type: none"> - Afférents au Conseil Municipal : 23 - En exercice : 23 - Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 23/01/2024
	Date d'affichage : 23/01/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le lundi 29 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BIARNES

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. SEIRACQ

M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ

Mme EDE a donné procuration à M. MARIMPOUY

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

M. LAHONTAN

*Secrétaire de séance : **Mme Nathalie HOURQUET***

OBJET :

**BATIMENTS ET AMENAGEMENTS PUBLICS
CONSTRUCTION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) ou de la DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.) - ANNEE 2024**

VU le nombre d'associations Vincentiennes, le nombre croissant d'adhérents et manque de salles permettant le développement d'activités et réunions (assemblées générales, réunions de bureau, etc).

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de construire une nouvelle salle associative aux normes de construction, de sécurité et d'accessibilité,



CONSIDERANT que pour mener à bien ce projet, il est opportun de présenter une demande d'aide financière au titre :

- de la Dotation d'Équipement Territoriale et Rural (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) catégorie « bâtiments et aménagements publics - travaux de sécurité et d'accessibilité, rénovation, construction, extension »,

VU le montant prévisionnel initial et inchangé des travaux de **141 240,00 € HT**

CONSIDERANT la réalisation indispensable de cette opération via une nouvelle répartition des financements

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE de solliciter :

- une aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) ou de la D.E.T.R. au taux le plus élevé possible sur un montant de travaux de s'élevant à **141 240.00 € H.T.**

PRECISE que le financement serait réparti comme suit :



Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études			0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
construction de la salle	BODARD	112 540,00 €		
options : habillage	BODARD	8 700,00 €		
VRD	POUYSEGU	20 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		141 240,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		141 240,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		42372	42 372,00 €	30,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser	FONDS VERTS			0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		42 372,00 €	30,00%
Autres aides non publiques	FFF			0,00%
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques				0,00%
Part de la collectivité	Fonds propres		98 868,00 €	70,00%
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		98 868,00 €	70,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			141 240,00 €	

**RECAPITULATIF :**

Construction d'une salle associative - total estimatif des travaux = 141 240 € HT (hors études, suivi du chantier, etc)			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux d'entreprises	141 240 €	Etat – DETR (30%)	42 372 €
		Commune (70%)	98 868 €
TOTAL	141 240 €	TOTAL	141 240 €

CHARGE M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **30 janvier 2024**
Le Maire,
Henri BEDAT

**VOTE :**

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240129 – DE2024008
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).